



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE | PRÉSENTS | VOTANTS |
| 29 | 18 | 23 |

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°66-21-07-21

Objet : Travaux de réfection des trottoirs et sécurisation du cheminement piéton – route de Saint-Antoine (chemin communal des CABANULE).

Monsieur le Maire expose les éléments de contexte suivants :

Etat des lieux :

Elle concerne la route de saint Antoine, prolongement du quartier CABANULE, lotissement communal, construit fin des années 70 et pour lequel aucune action d'entretien, sécurisation et autres n'ont jamais été réalisées.

Les cheminements piétons de la route de Saint Antoine sont, pour la partie existante, très anciens et vétustes et à créer afin d'assurer une continuité sécurisée pour l'accès au quartier des CABANULE.

Les travaux envisagés consistent en la réfection des trottoirs vétustes existants, la création de leur continuité jusqu'au quartier des CABANULE, la réfection et la création de caniveaux gris sur la largeur des trottoirs ainsi que la création d'un muret et la fourniture et pose de garde-corps sur un talus pour sécuriser le passage piéton.

Les aménagements existants ont été endommagés au fil du temps en raison du ruissellement des eaux au droit des cheminements pentus.

Une mise en conformité avec la réglementation accessibilité est également nécessaire.

La décomposition de la dépense subventionnable hors taxes figure ci-dessous

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20210802-66-21-07-21-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| DESIGNATION | COUT HT |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|
| TRAVAUX DE REFECTION ET CREATIONS DE TROTTOIRS EN 3 TRONCONS | 40.000,00 € |
| MAITRISE D'OEUVRE | 3.200,00 € |
| ALEAS | 1.800,00 € |
| TOTAL | 45.000,00 € |

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Coût prévisionnel de la dépense : **45.000,00 € H.T.**

| | | Montant TOTAL HT | Quinquennale 20% | DETR 60% | Autofinancement |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------|-----------------|
| DOSSIER FINANCEMENT RUE SAINT ANTOINE TROTTOIR | SECURISATION ET CREATION TROTTOIR POUR CIRCULATION PIETONNE | 45 000,00 € | 9 000,00 € | 27 000,00 € | 9 000,00 € |

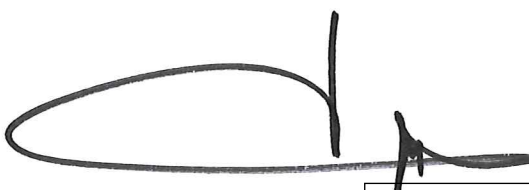
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de travaux de réfection des trottoirs et sécurisation du cheminement piéton – route de Saint-Antoine (chemin communal des CABANULE) pour un montant de 45.000,00 € hors taxes ;
- **DE SOLLICITER** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **DE RÉALISER** ce projet avant la fin de l'année ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la procédure pour mener à bien le projet ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Accusé de réception en préfecture
 02B-212000376-20210802-66-21-07-21-DE
 Date de télétransmission : 02/08/2021
 Date de réception préfecture : 02/08/2021